



Solde tout compte , une partie oubliée

Par **lila94**, le **06/10/2010** à **11:22**

Bonjour,

j ai ete embauché dans une entreprise le 01/01/05,

j ai demissionné le 11/10/08

le 01/07/07 il y a eu un changement de propriétaire

lors de ma demission j ai eu un certificat de travail et un solde tout compte pour la periode du 01/07/07 au 11/10/08

que dois je faire pour avoir le solde pour les années anterieurs travaillées?

le dernier patron ne sait pas vers qui m orienter

Par **julius**, le **06/10/2010** à **16:28**

Bonjour,

C'est à lui de faire le nécessaire , car dans la cession d'entreprise , il avait l'obligation de reprise des contrats de travail (L1224-1 du code du travail).

Par **lila94**, le **06/10/2010** à **17:41**

oui mais pourtant il me dit qu il ne sait pas!

dois je faire appel au prud homme?

Par **julius**, le **06/10/2010** à **17:44**

En dernier ressort , si il n'entend pas raison , oui !
Qu'il se renseigne à sa comptable ou à son cabinet de comptabilité.
Ce sera certainement mieux , et evitera de faire naitre un litige !

Par **lila94**, le **07/10/2010** à **09:49**

L'entreprise a été rachetée après un redressement judiciaire, le comptable est donc nouveau...
comme j'ai démissionné, je ne me vois pas retourner voir le patron!! De plus je ne savais pas
si c'était à lui de me payer cette partie.
j'ai voulu lui écrire un recommandé mais je ne sais pas si il n'est pas préférable de faire
part au prud'homme, sinon les choses risquent de durer... (ça dure quand même de 2 ans!)

Par **julius**, le **07/10/2010** à **17:43**

Dans ce cas là , rapprochez vous d'un avocat ou d'un syndicat pour demander de l'aide.
Vous pouvez le faire seul , mais il est mieux d'être aidé de personnes connaissant la sphère
juridique.